



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 06 juillet 2018

Nombre de représentants en exercice :	13
Nombre de présents :	9
Nombre de votants :	10

L'an deux mil dix-huit, le 06 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mrs PICARD, NADALIN, SAIAH, NISSOU, Mmes GUERET, RESCH, BARRE, BEUGNET, RENOFFIO

Absents excusés : Mme CHIPPEAUX, Mrs GIUDICI, MIOTTE, PILEYRE

Procuration : M. MIOTTE à M. NISSOU,

Secrétaire : Mme BEUGNET

Assistait également au conseil: Mme Bénédicte GUERET

Comptes rendu de conseil du 25 mai et 11 juin 2018

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendu du Conseil du 25 mai et du 11 juin 2018.

Monsieur Cédric NISSOU souhaiterais que la présence de Monsieur Damien MESLOT, Président de Grand Belfort, soit notifié sur le compte rendu du 25 mai et que nous inscrivions ce qui a été proposé au sujet du bâtiment de la synagogue.

Le Maire propose de le modifier comme demandé et nous le proposerons au vote lors d'un prochain conseil.

Le Conseil n'émet aucune autre remarque.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- + accepte la proposition du Maire,
- + valide le compte rendu du 11 juin 2018.

Modalités de transfert du bâtiment de la synagogue au Grand Belfort

La Commune n'a pas la capacité financière, ni les capacités techniques pour suivre le projet de réhabilitation du bâtiment de la synagogue.

Ce bâtiment, qui ne l'oublions pas est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis le 21 décembre 1984 et qui nous oblige à en assumer son entretien.

Le Maire a sollicité le Président du Grand Belfort pour étudier et financer la réalisation d'un pôle culturel dans ce bâtiment avec le transfert de la médiathèque, la réalisation d'une salle d'exposition, d'un point d'information touristique et toute autre proposition qui pourrait enrichir ce projet.

Ces ébauches ont été discutées par le Conseil avec la participation du Président du Grand Belfort en date du 25 mai 2018. Il a été convenu en préalable à toutes démarches que le Conseil devait se prononcer sur la mise à disposition de ce bâtiment à la Communauté d'Agglomération.

Le Maire propose de confier gratuitement par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans le bâtiment de la synagogue à Grand Belfort, ce qui permettrait à la Commune de rester au final propriétaire de son bâtiment.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ décide de céder le bâtiment à Grand Belfort par le biais d'un bail emphytéotique (8 pour et 2 contre),
- ✚ décider de limiter la durée du bail à 50 ans (7 pour et 3 abstentions)

Mme Renoffio souhaiterait savoir si nous pourront donner notre avis si on vend le bâtiment.

Le Maire répond que du moment où le bâtiment est vendu nous n'aurons pas la possibilité de choisir sa destination. C'est pour cela que je préconise le bail emphytéotique.

M. Nadalin souhaiterait savoir si la maison du Rabbin sera compris dans ce bail. Le maire répond que pour le moment rien n'est prévu hormis de protéger le MiKvé.

M Nissou demande si l'on peut demander l'argent à la Fondation du patrimoine pour d'autres projets que celui de la Synagogue.

Le maire propose de regarder avec la fondation du Patrimoine afin de voir ce qu'il sera possible de faire avec cet argent.

Décision modificative n°1 : Budget Commune

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Le Maire fait part au Conseil Municipal que nous avons besoin, pour finaliser certaines opérations, de procéder à la modification ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
6541	- 165 €	Créances admises en non-valeur
6542	+ 165 €	Créances éteintes

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ valide le transfert ci-dessus

Horaires du Groupe scolaire

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire rappelle la délibération prise le 11 juin 2018 au sujet des nouveaux horaires du Groupe scolaire et fait part au Conseil d'une information de la Direction Académique.

La durée des demi-journées ne correspond plus à la durée qu'avait arrêtée l'Inspection Académique, nous devons donc modifier ceux-ci comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8 h 25 – 11 h 40 13 h 30 – 16 h 15.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ retire la délibération du 02 mars 2018,
- ✚ accepte la répartition du temps scolaire ci-dessus présenté.

Questions diverses

M. NADALIN

M Nadalin signale que les tranchées sur le chemin « dit de Montreux » sont dangereuses pas seulement pour les véhicules mais aussi pour les vélos.

Le Maire rappelle que ce chemin est interdit à la circulation et que des panneaux y ont installés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

P. Nissou

